

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 27 novembre 2009

La séance est ouverte à 17H 30.

Présents : Mme MATTIAZZO, M.DEFAYE, M. RABEYRIN, M. NAUD, Mme LEON, Mme LABOUBEE, Mme REDHEUIL, M. BOURGEIX, M.DUPUY,

Absents excusés: M.LOIZILLON, pouvoir à M.BOURGEIX, M.COUREAU pouvoir à M.RABEYRIN

Secrétaire de séance : Mme LABOUBEE

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES . DECISIONS MODIFICATIVES

Plusieurs ajustements sont nécessaires en fonction des engagements des marchés publics en cours.

Libellé	Augmentation de crédits	Libellé	Diminution de crédits
Travaux bâtiments	213/182 + 4000	Réhabilitation de la poste	2313/199 - 4000
Agrandissement stade	2313/195 + 50000	Bâtiments champ de foire	2313/197 - 50000
Espace public	2313/201 + 11000	Résidence Clémenceau	2313/196 - 11000
Emprunts en €	1641/16 + 600	Réseaux électrification	21534/21 - 3300
Groupement collectivités	16875/16 + 1400		
Dépôt, caution	165/16 + 1300		

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ces décisions modificatives.

II. DEVIS de TRAVAUX

A. Eclairage salle des fêtes:

Lors du précédent conseil municipal, un premier devis avait été proposé, mais celui-ci était d'un montant trop élevé. Il a été demandé de modifier les travaux à réaliser, un nouveau devis d'un montant de 1173.16 € TTC est proposé. Le conseil municipal à l'unanimité accepte.

B. Travaux « ancienne gare »

Les locaux de l'ancienne gare ont été mis à disposition de la Sté de chasse pour la durée des travaux des locaux de la « place du champ de foire ». Ces derniers se sont aperçus lors des récentes pluies de problèmes de gouttières, un devis avait été fait pour réparations après la tempête, les travaux n'ayant pas été effectués, il y a lieu de valider ces réparations, pour un montant de 446 € HT. Le conseil municipal à l'unanimité accepte.

C. Noël des écoles

Afin de diversifier les activités de Noël pour les enfants des écoles, la commission scolaire propose un dessert pour tous les enfants des écoles le 18 décembre après le repas. Ce dessert sera réalisé à l'aide d'une « fontaine à chocolat ». La location de celle-ci auprès des Ets Souchon à Libourne s'élève à 156 € HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

D. Citernes pour la défense incendie

Lors du conseil municipal du 25 septembre il a été voté le principe de demander une subvention à la DDAF 17 pour l'implantation de citernes pour la défense incendie. N'ayant que des devis obsolètes il était nécessaire de les actualiser. A ce jour la Sté SODEVEAUX nous a fait parvenir un devis pour une citerne (sous forme de bâche) d'une capacité de 60 m³, pour un montant de 3762.02 € TTC. Il reste à définir l'emplacement exact, l'emplacement réservé à cet effet au Grand Touzin n'étant pas idéal (trop excentré) il convient de réfléchir à une autre implantation. Une deuxième citerne sera implantée aux Hallebardes et là aussi il faut définir l'emplacement le plus adapté. Le conseil municipal à l'unanimité accepte ce devis et précise que ce sont deux citernes qui seront installées.

E. Stade

Une ligne EDF (HT) a été mise à jour lors des sondages avant le début des travaux d'agrandissement des vestiaires. Cette ligne enterrée à seulement 0.40 m sur le domaine privé de la commune, sera déplacée par ERDF qui prend en charge le montant de ces travaux.

Madame le Maire venant de recevoir les informations nécessaires à leur étude demande au conseil municipal d'ajouter deux questions à l'ordre du jour :

- Mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des frais de repas au restaurant scolaire.
- Indemnités de conseil et de budget au comptable du trésor.

Cette demande est acceptée.

III. Mise en place du prélèvement automatique:

Afin de faciliter les démarches des usagers, Madame le Maire propose de permettre aux utilisateurs de se servir d'un nouveau moyen de règlement des factures concernant le paiement des prestations assurées par la mairie au titre de la cantine: le prélèvement automatique pour les redevables ayant souscrit un contrat de prélèvement.

Le coût du prélèvement sera supporté par la commune.

Les frais de rejet seront à la charge du redevable conformément au règlement financier et au contrat de prélèvement automatique.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de permettre aux usagers d'utiliser le prélèvement automatique comme nouveau moyen de paiement pour régler les prestations assurées par la mairie au titre du restaurant scolaire.
- Approuve les modalités du contrat de prélèvement automatique à savoir que le coût du prélèvement sera supporté par la commune, les frais de rejet restent à la charge du redevable,

- précise que ce moyen de paiement sera mis en place dès le mois de février 2010 pour le règlement des factures de janvier 2010.

IV. Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor:

Mme le maire informe le conseil municipal des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 02 mars 1982, du décret 82/979 du 19 novembre 1982, ainsi que l'arrêté en date du 16 décembre 1983 qui a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de confection de budgets et de conseil allouée aux comptables du Trésor chargé des fonctions de receveurs des Communes et notamment l'article 3 de l'arrêté précité.

Aussi considérant la délibération du 28 avril 2009, attribuant l'indemnité de conseil à M. Desgaches en qualité de trésorier municipal de Montlieu la Garde.

Le conseil Municipal à l'unanimité décide d'allouer à Monsieur Desgaches Michel trésorier municipal l'intégralité des indemnités précitées selon la réglementation en vigueur, pour la durée du mandat municipal.

IV. RAPPORTS DES COMMISSIONS

1. Commission Associations:

A. Club de Gym:

M. Dupuy a assisté à l'assemblée générale de l'association du « Club de gymnastique » Cette association a un bilan financier positif, elle sollicite la mise en place d'une armoire de rangement avec fermeture à clef, pour leur matériel.

Le nouveau bureau a élu Madame Burckert Séverine Présidente.

B. Téléthon:

M. Dupuy a assisté à la réunion de préparation qui a eu lieu le 16 /11/2009. Le repas du Téléthon aura lieu le vendredi 4 décembre à Montlieu, dont le prix est de 12€ par adulte.

Le vendredi après midi à 15h30 allumage du feu du Téléthon sur la place à côté de la fontaine, (mise en place des barrières par les services techniques)

C. Association « Petit à Petit » :

Le vide jouets est une réussite, cette expérience est à renouveler.

2. Commission scolaire:

– Madame Léon fait part des demandes des écoles en matériel, fournitures et subvention pour le budget 2010 formulées lors des conseils d'école.

3. Commission communication:

Monsieur Rabeyrin informe que le nouveau site Internet sera en fonction le mardi 1er décembre.

Le bulletin municipal a été distribué, les photos sont un peu floues, le prochain est en cours et devrait être finalisé pour le début janvier, il sera accompagné d'une édition « spéciale entreprises ».

V. AUTRES INFORMATIONS :

1. Travaux « Place du Champ de Foire »

Les travaux « Place du Champ de foire » continuent, après concertation il a été décidé de couper les arbres devant le bâtiment afin d'assainir la construction.

- plusieurs devis pour l'acquisition d'un souffleur à feuilles, vu l'avancement de la saison la décision sera prise au budget primitif 2010.
- remorque: les diverses propositions sont examinées, celle de M. Fradon est retenue pour un montant de 3 400€.

2. Contrats aidés:

Les contrats aidés arrivant à échéance, après délibération il est décidé de reconduire les contrats des 2 agents en fonction aux services techniques.

3. Voeux 2010:

Madame le Maire propose la date du 8 janvier 2010, à la salle des fêtes seront invités : le personnel communal, les chefs d'entreprise, les nouveaux habitants, les pompiers, les gendarmes ainsi que les différents représentants des administrations (CDR, DDE, DDAF, Trésorerie etc...)

Prochain conseil municipal le 21 décembre 2009 à 18H.

La séance est levée à 20H40.